

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rés Mor b€





2 3 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise: 870.947.658

Dénomination

(en entier): Association Belge pour les Sciences Psychologiques

(en abrégé): BAPS Forme juridique: ASBL

Siège: rue Marché aux Herbes, 105, Bte 8, 1000 Bruxelles

Objet de l'acte :

Le 27 mai 2014, l'assemblée générale valablement convoquée et en nombre suffisant quant à l'assistance et la majorité a pris les décisions suivantes:

Premièrement, elle a accepté la démission de:

Quertemont, Etienne, Rue queue du bois 4A, 4910 La Reid, né le 18/05/1971 à Verviers Rossi, Gina, Koolstraat 123 bus 6 9300 Aalst (Alost), née le 20/01/1972, à Alost Samson, Dana, 17 Place Georges Brugmann 1050 Bruxelles, née le 12/05/1970 à Berchem-Ste-Agathe Uzieblo, Kasia, Paulus Beyestraat 8, 2100 Deurne, né le 17/06/1980, à Szczecin (Pologne)

Ces démissions prennent effet le 1/07/2018.

Deuxièmement, elle a nommé comme nouveaux administrateurs (et ce du 1/07/2018 au 30/06/2020)

De Houwer, Jan, Sportstraat 125, 9000 Gent, né le 12/12/1968, à Beerse Rossignol, Mandy, Rue du Tir à l'Arc 16, 7181 Arquennes, née le 07/12/1979 à La Louvière Van Gucht, Dinska, Schapendreef 7, 2950 Kapellen, née le 27/03/1979, à Sint-Joost-ten-Node Vannuscorps, Gilles, Rue de Berger 1, Ottignies, né le 28/07/1985, à Huy Vantilborgh, Tim, Kleemburg 56, 9050 Gentbrugge, né le 25/07/1983, à Vilvoorde.

Troisièmement, les administrateurs suivants ont été réélus (et ce du 1/07/2018 au 30/06/2020):

Gevers, Wim, Boekenberglei 176, 2100 Deurne, né le 18/05/1976, à Deurne.

Le Conseil d'Administration exerce son mandat en tant que Collège, mais peut céder des pouvoirs déterminés sous sa responsabilité, à une ou plusieurs personnes mandatées.

Le Conseil d'Administration représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires et est en outre investi de tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts et à condition que ses décisions soient prises dans les limites du budget approuvé par l'assemblée

Le conseil d'administration nomme lui-même chaque fonction qu'il juge indispensable au bon fonctionnement de l'association.

Le Conseil d'administration a réparti ces fonctions parmi ces membres et nommé à ces fonctions les personnes suivantes (à partir du 1/07/2018), qui constituent l'ensemble du conseil d'administration:

Président: Luminet, Olivier, rue de l'Eglise, 4260 Fallais, né le 05/02/1969, à Ixelles Past Président: Wagemans, Johan, Droge Vijvers 12, 3370 Boutersem, né le 25/05/1963, à Antwerpen Trésorier: Van den Bussche, Eva, Eva Van den Bussche, Baron Eduard Empainlaan 112, 2800 Mechelen, née le 19/09/1980 à Antwerpen

Secrétaire: Van Hiel, Alain, Kongostraat 29, 9000 Gand, né le 26/07/1966, à De Klinge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Réservé au Moniteur belge



Volet B - Suite

Editeur: Majerus, Steve, 223 rue de Campine, 4000 Liège, né le 03/05/1975, à Luxembourg (G.D. Lux)

Administrateur: Gevers, Wim, Boekenberglei 176, 2100 Deurne, né le 18/05/1976, à Deurne.

Administrateur: De Houwer, Jan, Sportstraat 125, 9000 Gent, né le 12/12/1968, à Beerse.

Administrateur: Rossignol, Mandy, Rue du Tir à l'Arc 16, 7181 Arquennes, née le 07/12/1979 à La Louvière. Administrateur: Van Gucht, Dinska, Schapendreef 7, 2950 Kapellen, née le 27/03/1979, à Sint-Joost-ten-Node

Administrateur: Vannuscorps, Gilles, Rue de Berger 1, Ottignies, né le 28/07/1985, à Huy Administrateur: Vantilborgh, Tim, Kleemburg 56, 9050 Gentbrugge, né le 25/07/1983, à Vilvoorde.

Le président, le secrétaire et le trésorier ont des pouvoirs séparés et illimités pour toutes les obligations administratives et financières.

A Bruxelles, le 09/11/2018,

Olivier Luminet

Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature